



15ème législature

Question N° : 40599	De M. Thierry Benoit (UDI et Indépendants - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > politique sociale	Tête d'analyse > Portage par le centre communal d'action sociale de logements sociaux	Analyse > Portage par le centre communal d'action sociale de logements sociaux.
Question publiée au JO le : 03/08/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Thierry Benoit attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le portage par les centres communaux d'action sociale (CCAS) de la construction de logements sociaux. De nombreux maires constatent l'absence de bailleurs sociaux pour leurs projets. Ils recherchent des subventions et des aides pour la construction de logements sociaux dans leur commune. Dans cette perspective, ils regrettent que les centres communaux d'action sociale (CCAS) ne puissent assurer le portage de la construction de projets d'habitats au sein de la commune. Aussi, il souhaite demander au Gouvernement ce qu'il compte faire pour aider financièrement les communes à mener à bien leurs projets en leur permettant l'accès à des aides et subventions nécessaires de la part des bailleurs sociaux, notamment grâce aux CCAS. De plus, il souhaite connaître quelles mesures fiscales incitatives de récupération de la TVA peuvent être mises en place au profit des communes et plus particulièrement au profit des petites communes situées en milieu rural.